



## ASSEMBLEE GENERALE DU CAUE DE LOT-ET-GARONNE SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020 A DAMAZAN

### COMPTE RENDU

Le Président ouvre la séance de l'Assemblée générale qui se tient à la salle des fêtes de Damazan et remercie les personnes présentes d'être venues aussi nombreuses.

Le Président précise qu'une première assemblée générale avait eu lieu une quinzaine de jours auparavant qui n'a finalement pas pu se dérouler, faute de quorum.

Le Président énumère la liste des personnes excusées :

- . Mme Sophie Borderie, Présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne
- . Mme Véronique Schaaf, Sous-Préfète de Villeneuve-sur-Lot
- . M. Afif Lazrak, Sous-Préfet de Marmande-Nérac
- . Mme Christine Bonfanti-Dossat, Sénatrice de Lot-et-Garonne
- . M. Jean-Pierre Moga, Sénateur de Lot-et-Garonne
- . M. Michel Lauzzana, député de la 1<sup>ère</sup> circonscription de Lot-et-Garonne
- . M. Alexandre Freschi, député de la 2<sup>ème</sup> circonscription de Lot-et-Garonne
- . M. Olivier Damaisin, député de la 3<sup>ème</sup> circonscription de Lot-et-Garonne
- . M. HenryTandonnet, Président Pays de l'Agenais
- . M. Jean-Jacques Carle, Délégué départemental de la Fondation du Patrimoine
- . M. Guillaume Lepers, Président de la CAGV
- . Mme Line Lalaurie, Présidente de la CC Lot-et-Tolzac

M. MASSET déclare cette assemblée générale ouverte et propose d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Avant de poursuivre sur la présentation du bilan, N. HERARD souhaite faire un regard en arrière et porter un hommage à deux personnes :

- Daniel SOULAGE : qui a été Président du CAUE47 de 1989 à 1992, est décédé le 14/09/20. Cette personne est à l'origine de la création du Point Info Energie et a d'ailleurs embauché le premier Conseiller en énergie.
- Jean KLOOS : retraité de la fonction publique d'état, ancien Chef de Services de la Direction Départementale des Territoires (DDT), administrateur au CAUE depuis 2008, en qualité de personne qualifiée qui nous a fait connaître son souhait de passer le relais au mois de juin dernier.

M. MASSET demande à l'assemblée de faire une minute de silence en l'hommage de M. SOULAGE.

## RAPPORT MORAL ET FINANCIER 2019

### Bilan de l'activité 2019

N. HERARD propose de présenter rapidement un bilan en raison d'un stade bien avancé de notre année, et préfère consacrer plus de temps à la présentation du programme d'actions 2020.

D'une part, dans le dossier participant (déposé sur vos chaises) se trouve le rapport d'activités 2019 et d'autre part, parce qu'il est préférable de présenter ce qui a été engagé au niveau des actions et qui va nous occuper jusqu'à la fin de 2020.

### *Chiffres – clés 2019*

## Chiffres-clés 2019

**87 interventions en conseil et 114 rendez-vous terrain**

**506 participants sur 11 animations**

**342 conseils donnés en architecture**

**1300 demandes traitées en énergie**

**11 conventions de partenariat EPCI  
couverture départementale : 80 %**

**53 dossiers déposés**

**12 lauréats au titre du Palmarès 2019**



N. HERARD : 1 300 demandes traitées en énergie, c'est un chiffre record pour le conseil en énergie en 2019, ce qui traduit l'intérêt progressif et toujours plus important des ménages pour ce service public de l'énergie.

Dans les chiffres clés, le fait qu'un CAUE c'est aussi au-delà du conseil, des actions en amont de sensibilisation et des animations culturelles. Nous avons eu 506 participants sur 11 animations soit une cinquantaine de personnes pour chacune de nos animations.

Nous avons aussi été marqués par un événement phare qui a été l'organisation de la 3<sup>ème</sup> édition du Palmarès de l'Architecture et de l'Aménagement 2019.

## Conseil et accompagnement : le rôle du CAUE

### Conseil et accompagnement : le rôle du CAUE



62 % des conseils : aide à la décision et pré-programmation



1 conseil sur 3 : passage à l'opérationnel (consultations de maîtrise d'œuvre)

N. HERARD : cette diapositive s'adresse principalement aux élus qui nous rejoignent cette année, on est dans une année de renouvellement de mandats municipaux.

Certaines équipes (30/35 %) ont été renouvelées. Pour ces équipes-là, il est intéressant d'expliquer le fonctionnement du CAUE.

Sur ce schéma, il apparaît le déroulement d'un projet depuis son émergence dans les idées d'une équipe municipale jusqu'à sa réalisation.

Le rôle du CAUE est très particulier : il se situe le plus en amont possible et il est de nature à vous aider à défricher l'opération que vous envisagez de réaliser et vous aider à la conduire dans les meilleures conditions. Mais notre position n'est pas de nous substituer (nous sommes un service public) aux prestations libérales que peuvent vous proposer des architectes, des paysagistes et des urbanistes. Nous préparons en fait le terrain par des phases à la fois de conseil/sensibilisation puis par des phases plus opérationnelles que l'on appelle l'accompagnement. Celle-ci permet d'établir au mieux une pré-programmation et de vous aider de manière plus satisfaisante à la consultation des maîtres d'œuvre. Le CAUE est aux avant-postes et vous facilite la passation du marché d'études de maîtrise d'œuvre.

Ce qui faut retenir, c'est que 62 % des conseils, soit 2/3 des conseils portent sur l'aide à la décision et pré-programmation.

Et pour un conseil sur trois, nous facilitons le passage à l'opérationnel, c'est plutôt les phases dites N3 et N4 sur le schéma, et qui vous permet une fois que vous avez choisi un maître d'œuvre ensuite de passer à des marchés de travaux et donc d'avoir des entreprises qui vont pouvoir réaliser votre projet.

### Conseil aux communes 2019



70 interventions auprès des communes

### Conseil aux communes 2019



En 2019, un nombre un petit peu en retrait mais de quelques unités par rapport en 2018 de conseils donnés aux communes, et une répartition de ces conseils qui se situent sur ces 4 domaines : architecture-patrimoine, bâtiment-énergie, espace public et paysage-urbanisme.

La couleur bleue qui correspond au bâtiment-énergie est dominante, cela s'explique par le fait que nous avons des partenariats assez nourris avec deux territoires TEPOS : Bastides en Haut-Agenais Périgord et Confluent et

Coteaux de Prayssas pour lesquels nous avons au-delà d'une mission de conseil aux particuliers, une mission qui a consisté à aider à la rénovation énergétique de logements communaux ou de bâtiments communaux.

### **Partenariat avec les communes, EPCI et Pays 2019**

Autre aspect de notre activité qui est parfois un peu méconnu et qui commence à évoluer fortement, ce sont les partenariats que l'on peut construire sous des formes plus longues comme des conventions de partenariat avec soit des communes de manière ponctuelle mais principalement avec des EPCI : des intercommunalités ou des Pays.



N. HERARD : Vous savez que l'instruction des permis de construire s'exerce maintenant principalement à des échelons intercommunaux, donc ces conventions de partenariat c'est reconnaître à la fois du côté du CAUE et de celui qui en est le bénéficiaire que nous allons lui apporter un service public encore plus « dédié ».

Il y a 3 conditions à remplir pour pouvoir prétendre à une convention de partenariat :

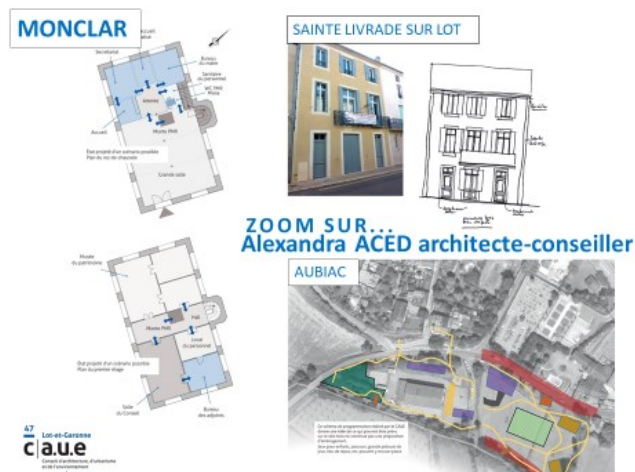
- il faut s'assurer que ce que propose le CAUE ne peut pas être organisé par des prestataires libéraux,
- il faut considérer que l'aide dont vous avez besoin devra s'inscrire dans une durée limitée, de l'ordre de 3 ans,
- enfin, nous ne faisons pas payer le service au prix qu'il représente puisque nous sommes service public et que la Taxe d'Aménagement a un effet modérateur sur le coût de la convention de partenariat. Il y a une participation forfaitaire, c'est légal mais sur une opération ciblée dans le temps.

### **Redynamisation des centres-bourgs 2019**

N. HERARD : ce qui nous préoccupe aujourd'hui, c'est le sujet émergent de la dynamique dans les centralités. Ce sujet est accompagné par l'Etat par des grands programmes (comme par exemple « Action Cœur de Ville » ou « Petites Villes de Demain »), nous participons aux comités de pilotage de l'Action Cœur de Ville et nous apportons des expertises, ou des conseils. Il faut bien voir que la déclinaison territoriale de l'Action Cœur de Ville, c'est aussi des Opérations de Revitalisation des Territoires (ORT) et ce sera aussi tout ce programme Petites Villes de Demain. C'est à cette échelle que le CAUE est encore plus légitime, c'est ainsi que notre accompagnement sur la commune de Cocumont va s'inscrire sur la durée de deux mandats.

Le CAUE est un des maillons de l'ingénierie de proximité, il n'est pas le seul bien sûr. Il a une posture de solidarité territoriale et nous revendiquons des approches dites pluridisciplinaires c'est-à-dire que pour l'approche d'un projet, il faut convoquer à la fois des questions d'habitat, de patrimoine, d'architecture, d'espaces publics, de voirie, ...

La parole est ensuite donnée aux architectes conseillers du CAUE pour la présentation / zoom sur un de leurs projets



A. ACED : architecte conseiller au CAUE<sub>47</sub>, présente un projet sur une commune qu'elle accompagne, Monclar d'Agenais pour laquelle elle a réalisé une étude de faisabilité. L'idée de départ de la municipalité sur des locaux de mairie exigus qui ne sont plus adaptés et la mairie souhaite les séparer. La mairie occupe actuellement une partie de la halle polyvalente au rez-de-chaussée et on voudrait savoir si on sépare une partie des locaux ou si on se relocalise sur un autre site...Les études de faisabilité ont permises à la commune de se positionner et de choisir une solution sur la manière dont ils peuvent développer les locaux de la mairie. Aujourd'hui, le choix a été de récupérer le premier étage occupé par le musée, de délocaliser le musée et pour s'étendre sur une partie du bâtiment qui n'était pas utilisé.

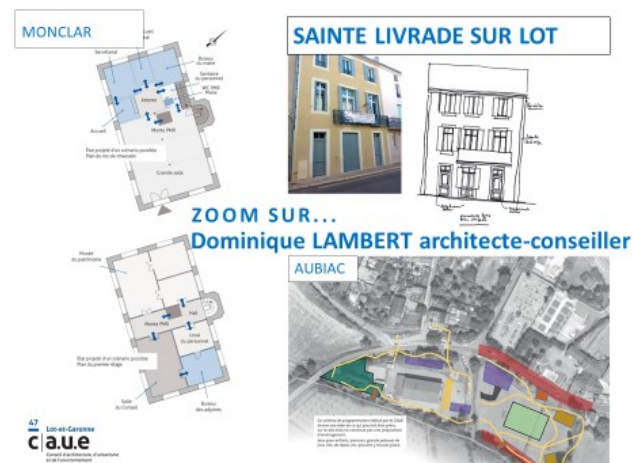
Intérêt de cette démarche : c'est de pouvoir ébaucher toutes les possibilités, de les chiffrer et de prendre une décision sur la base de « matière grise », éviter de faire des erreurs, faire des choix raisonnés et partagés au sein de la municipalité.

L'étude est en cours, la commune s'est aussi positionnée sur le sort de son musée qui est actuellement positionné au premier étage et qui n'est pas accessible et qui sera relocalisé sur un autre site rendu accessible de manière à ce qu'il puisse rayonner.

Témoignage de M. le Maire, M. Dominique BOUSSIÈRE : le CAUE et Alexandra ACED nous ont été très utiles. Trois scénarios et la municipalité n'arrivait pas à se décider sur le précédent mandat, l'étude chiffrée a permis de se positionner sur la solution retenue.

C'est en cours, une fois que les financements seront trouvés, la municipalité passera à la phase suivante.

Le CAUE a aussi été mis à contribution sur le sujet d'une épicerie fermée sur la place du village, la commune travaille régulièrement avec les services du CAUE.

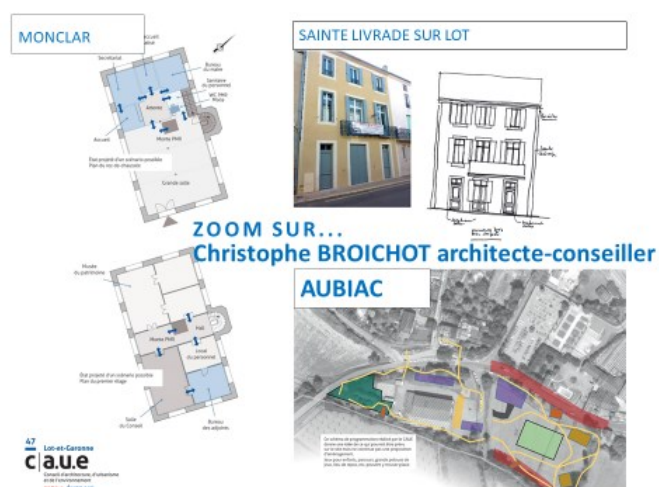


D. LAMBERT : architecte conseiller au CAUE 47, dédié aux Opérations Façades, exemple de la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot.

Accompagnement des propriétaires et porteurs de projet, un suivi technique et administratif qui consiste à analyser chaque façade et avoir des préconisations qui soient en accord avec son architecture et avec l'état du bâtiment.

Il s'agissait sur cette image d'un ancien commerce qui avait une entrée au rez-de-chaussée, il fallait retrouver l'apparence de la façade initiale. Le travail se fait au niveau des enduits, des couleurs sur le choix de la peinture ou du badigeon.

D'autres opérations sont en cours sur le territoire de Val de Garonne Agglomération, chaque opération, chaque façade nourrit notre expérience et alimente aussi le travail fait sur le territoire par les artisans. On arrive ainsi avec ses bonnes habitudes d'intervention à faire progresser à la fois le cadre bâti et les pratiques de restauration du patrimoine.



C. BROICHOT : architecte-urbaniste conseiller au CAUE 47

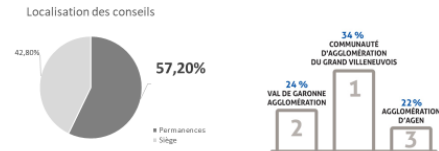
Exemple d'une commune qui prend le temps, il s'agit d'Aubiac, qui se donne le temps et de voir loin.

L'accompagnement du CAUE date de 2010, la commune est traversée par la RD931 qui va dans les Landes avec un fort trafic, les élus ont décidé d'aménager la traversée de bourg. Une étude a ainsi été lancée et a mis environ deux ans. Les travaux ont été lancés (1 million d'euros). Le chantier a démarré en 2014, c'est du temps mais ce n'est pas du temps de perdu car les élus réfléchissent en même temps, ils ont changé de maître d'œuvre, pour travailler dans du concret. Deux ans de chantier, puis en 2015 la municipalité nous a recontactés pour travailler sur des bâtiments : aménager des traversées de bourg et faire des belles places c'est bien mais ce n'est pas suffisant. Immeubles vides acquis par la mairie avec un programme de logements, pôle de santé, ... Une autre histoire a ensuite commencé avec une équipe de maîtrise d'œuvre.

C'est un exemple pour dire que le temps c'est précieux.

Aujourd'hui, il y a un projet de parc à aménager, proche de l'ancien gymnase, ce projet de parcs des sports va être relayé dans les compétences de l'Agglomération d'Agen.

Quand les projets sont bons, cela traverse les années et les mandats !



La demande des particuliers mieux prise  
Via une permanence délocalisée ou  
Via une opération façades



## Des permanences et opérations délocalisées 2019

Si les communes nous identifient assez rapidement sur la question du conseil aux collectivités, elles ont perdu parfois un peu de vue cette dimension de conseils aux particuliers, du conseil architectural et du conseil en énergie que nous développons dans le programme d'action 2020.

Ce qui est assez frappant, c'est que nous sommes de plus en plus présents auprès des EPCI qui ont en charge l'instruction des documents d'urbanisme et ainsi l'instruction des autorisations d'urbanisme et ça passe notamment par la mise en place d'une forme de permanence mensuelle et qui permet à la fois de recevoir les particuliers en amont du dépôt de leur permis de construire mais aussi de faire de la médiation, de lever des litiges sur des dossiers dits « délicats ».

Ce que nous constatons c'est que cette place occupée de médiation est assez utile car l'instructeur est plutôt garant des règles de droit c'est-à-dire qu'il va vérifier que les consultations ont bien été faites sur le plan des réseaux, que le dossier est complet, par contre il va peut-être avoir certaines difficultés à discuter, à négocier avec un maître d'œuvre ou un architecte sur la question du contenu architectural paysager et urbanistique du projet.

Ce que vous voyez c'est le podium des trois communautés qui bénéficient le plus de nos aides et de notre appui : le Villeneuvois en première place à un Service Urbanisme extrêmement bien structuré. C'est l'EPCI qui nous utilise le plus : Val de Garonne Agglomération avec l'Opération Façade puis l'Agglomération d'Agen en troisième position.

N. HERARD : en tant que maires redites-le à vos administrés : ils peuvent bénéficier de ce conseil et c'est gratuit. Pour ceux qui ont des permanences, c'est plus facile d'y accéder mais ils peuvent aussi se rendre sur Agen sur un rendez-vous pour rencontrer un architecte et un conseiller en énergie quand la juxtaposition des deux conseils peut se faire, c'est idéal.

## Matinales, rendez-vous du jeudi 2019

N. HERARD : avec l'arrivée de Michel MASSET en 2015 a été esquissé le fait que l'on puisse proposer des moments qui soient des moments consacrés aux élus que l'on a appelé « les matinales ». Depuis 2016, on vous a donné un certain nombre de rendez-vous 2 à 3 par an en moyenne. Ces rendez-vous, on a essayé de les positionner majoritairement sur des samedis matin car nous avons conscience que les élus ont une vie professionnelle et que ce n'est pas forcément très simple et que le soir est plutôt happé par des réunions communautaires ou communales.

Trois thèmes traités en 2019 :

- la concertation : aujourd'hui plus aucun projet ne se fait sans la question de définir un cadre de concertation,
- le patrimoine : vaste sujet. Le patrimoine est vivant il y a des tas de choses dans vos communes qui peuvent bénéficier d'un réemploi, d'un recyclage. Il faut identifier ces choses-là. C'est le sujet qui a mobilisé le plus de participants,
- le B.A BA de l'espace public : exemple de la commune de Fongrave, on a commencé à discuter avec Monsieur FOUGEYROLLAS, ancien maire, en 2010. Nous sommes en 2020, la commune enfin engrange tous les bénéfices de sa démarche. C'était intéressant de présenter qu'est-ce que c'était d'aménager un espace public sur cette commune et de faire bénéficier à cette occasion aux élus présents une visite commentée par le maire et par les architectes du CAUE qui connaissait bien les spécificités de Fongrave.

Pour la période 2020/2021, nous allons aller sur un autre format que l'on développera ultérieurement.

On reste conscient qu'il faut rester aux avant-postes sur les questions de sensibilisation et de formation. Ça nous paraît aller de pair avec le conseil. Il n'y a pas de bon conseil s'il n'y a pas une phase de formation/sensibilisation en amont qui s'articule et qui apporte un soutien.

### ***Le palmarès de l'architecture et de l'aménagement – édition 2019***

C'est un programme que nous lançons tous les trois ou quatre ans. C'est une occasion pour nous de recueillir et de faire remonter à la surface tous les projets qui le méritent, qui présentent une forme d'exemplarité.

Un certain nombre de catégories sont représentés dans ce palmarès : le but est d'en profiter pour avoir un débat sur ses projets à l'occasion à la fois de la présélection et du jury.

Le jury a été cette année présidé par un président d'honneur qui était Monsieur Philippe MADEC, architecte-urbaniste qui a une posture très écologiste, un défenseur de la frugalité heureuse qui considère que l'on peut faire des projets frugaux agréables à vivre.

Ainsi que Monsieur Pierre PHILIPPE, Directeur général des Caves de Buzet parce que l'on souhaitait que la dimension de l'économie et du monde de l'emploi soit aussi présente dans ce type de débat.

53 candidatures, 41 communes représentées, 12 prix (pour nous ce n'est pas une compétition, on raisonne plutôt sur la notion de projets ayant valeurs d'exemple), 7 lauréats, quatre mentions, un prix du public.

### ***204 communes adhérentes en 2019***

Notre couverture en adhésion reste constante autour de 200–210 communes À cela s'ajoutent les EPCI, les pays, les associations et les membres bienfaiteurs.

### ***L'équipe CAUE-EIE 2019***

Une équipe assez stable. Parmi les arrivées : Séverine BOISSEL, assistante de direction, qui a été embauchée en septembre 2019.

N'est pas présent, Anthony BELLOCO en remplacement d'un de nos conseillers en énergie qui était mis à disposition, et qui depuis a quitté l'équipe en avril 2020.

Il y a eu aussi l'arrivée d'Hélène FORET (depuis janvier 2020), paysagiste concepteur, qui est venue en remplacement d'une personne en congé parental d'éducation.

Une équipe qui représente huit équivalents temps plein par le jeu des temps partiels.

M. MASSET : remercie Madame la Directrice pour la présentation du rapport moral et du bilan d'activités. Depuis quelques années, on s'attache à conventionner de plus en plus avec des collectivités notamment les communautés de communes vous le savez qui ont des compétences du côté droit des sols et donc sur la planification.

Le CAUE bénéficie d'une véritable expertise depuis maintenant plus de 40 ans, la structure a une véritable mémoire.

Le travail du CAUE se situe en amont, ce n'est pas du temps perdu, vous allez le récupérer ensuite, il est indispensable. Il faut avoir une vision transversale lorsque l'on aménage un secteur.

M. MASSET suite :

Je crois de plus en plus qu'il faut avoir une vision transversale lorsque l'on aménage un secteur. Il y a plein d'éléments qu'il faut prendre en compte. Et à ce titre là que le CAUE nous accompagne.

Il n'a pas été noté aussi mais je tiens à le dire aussi : les collaborations que nous avons avec les chambres consulaires, la collaboration aussi avec le Conseil Départemental, la Région, tous les partenaires institutionnels. Ses relations viennent se conforter un peu plus chaque année.

Avez-vous des questions sur la présentation qui a été faite par Madame la directrice ?

### **Approbation donc par l'assistance du rapport moral.**

M. MASSET : Ça a été dit également il y a eu quelques petits changements dans l'effectif assez léger mais qui prend en compte l'actualité, avoir des profils les plus adaptés pour répondre aux demandes du terrain.

### **Les comptes arrêtés 2019**

M. MASSET excuse M. BERSANS

*Analyse de M. BISTUER, expert-comptable du Cabinet Triaxe*

Les financements de l'exercice 2019, on est un petit peu loin de la clôture de l'exercice, Covid oblige. On assure cette année 2019 des financements à hauteur de 824 000 € pour 796 000 € sur l'année précédente. Soit une augmentation de 27 000 € qui provient essentiellement de l'augmentation de la taxe d'aménagement pour un montant de 569 000 €, elle était de 545 000 € l'année précédente. C'est une très bonne année en termes de recettes et de ressources pour le CAUE.



On va voir que l'effet du Covid risque à jouer de façon assez négative sur l'année 2020. L'Espace Info Energie 120 000 € on est au même niveau de financement que les années précédentes. On a aussi quelques ressources complémentaires comme l'Assistance Technique pour 40 000 € et puis un certain nombre d'autres ressources qui sont liées aux actions que mène le CAUE.

Les cotisations des adhérents : elles sont au même niveau que l'exercice précédent à hauteur de 61 000 €.

Un total pour cet exercice produits de 886 000 €.

On remarque sur la présentation de la synthèse des produits que la taxe d'aménagement représente 64 %, soit les deux tiers du financement de l'association.

Concernant les charges, les charges de fonctionnement 160 000 € en 2019 pour 147 000 € en 2018, 12 000 € d'augmentation c'est lié à toutes les actions que produit le CAUE et qui vous ont été présentées.

Les impôts et taxes sont stables 23 000 €. C'est essentiellement la taxe sur les salaires puisque vous êtes une association qui n'est pas assujettie à la TVA.

Les charges de personnel sont en diminution : à hauteur de 557 000 € contre 566 000 € l'année précédente, vous avez bénéficié mais comme beaucoup d'associations sur cette année 2019 d'une réduction des cotisations sociales liée à la transformation du CICE qui était réservé aux entreprises en une réduction de charges et de cotisations qui sont ouvertes à toutes les entreprises et les structures qui emploient du personnel. C'est quelque chose de très favorable, qui a permis de réduire le coût des salaires sur cet exercice.

Les dotations aux amortissements en augmentation 9000 € contre 6000 € l'année précédente. On a eu quelques investissements qui ont été réalisés : du matériel informatique, des réseaux, du mobilier, ce qui génère un peu plus d'amortissement.

Un total de budget de charge de 750 000 € pour 746 000 € l'année précédente.

Un budget de charges stable.

On le voit sur la représentation graphique des charges, les frais de personnel c'est toujours à peu près 73 /76 % de la masse des charges.

M. MASSET : juste un petit complément, maintenant nous connaissons précisément nos charges depuis trois ans à peu près, les charges sont stables. Nous nous sommes donnés une règle, de travailler avec un budget de charges constant. Ce qui nous permet d'anticiper sur le budget, ne pas avoir de variations trop importantes d'une année à l'autre en charges de fonctionnement.

Par contre concernant la taxe d'aménagement qui est le principal produit, nous savons déjà que pour l'année 2020, nous allons avoir une perte très conséquente.

M. BISTUER poursuit :

Le résultat de l'exercice 2019 est de 139 000 € pour 116 000 € l'année précédente.

Un rappel des résultats des 7 derniers exercices, on constate que le rendement de la TA est très variable d'une année sur l'autre.

Le CAUE est très dépendant de cette ressource.

On a des années où la TA baisse significativement et cela sera le cas pour 2020, on a des années avec des déficits et d'autres avec des excédents. C'est important de garder une stabilité des charges.

M. MASSET demande à N. HERARD d'expliquer aux nouveaux élus le fonctionnement de la TA.

N. HERARD : La taxe d'aménagement vous en percevez une part à l'échelle de la commune, ça s'appelle la part communale et il y a ce que l'on appelle la part départementale.

Cette part départementale se répartie en deux branches :

- une branche (taux de 1%) pour les espaces naturels sensibles qui reste dans le giron complet du département,
- et une branche qui a un taux de 0,4 % dont le produit est reversé au CAUE mais avec un effet retard, c'est-à-dire aujourd'hui par exemple vous signez un arrêté de permis de construire qui génère en général une taxe à l'année N+1 pour voir une deuxième partie de taxe à l'année N+2.

Il y a donc cette difficulté pour nous de pilotage du budget en raison à la fois de cette incertitude sur la dynamique de construction rattachée à chaque année, très variable. Cette année, c'est sur, nous allons avoir des soucis ainsi qu'en 2021 et probablement aussi en 2022.

Par exemple, les deux dernières années où on voit que le résultat de la TA est très positif, nous semble être traduit par le fait qu'il y a eu de gros projets sur le Lot-et-Garonne et notamment le Center Parcs qui a engendré une taxe d'aménagement exceptionnelle. Ce sont des effets que l'on appelle « one shot », c'est-à-dire que ça arrive une seule fois et il ne faut pas avoir le sentiment que le CAUE a eu un résultat exceptionnel cette année-là et que ça va être son lot les années suivantes.

Nous sommes attentifs à cela, nous avons un pilotage mensuel de cette taxe d'aménagement, nous sommes en relation avec les services du conseil départemental qui nous disent mois par mois combien est reversé au CAUE. Depuis le confinement, en raison de la « mise sous cloche » des services d'instruction de dossier de permis de construire, les chiffres de juin et de juillet sont dramatiquement bas pour un rendement habituel. Nous avons reçu en juin 8000 € alors que l'on devrait recevoir 35 ou 40 000 € par mois. Nous sommes en-deçà d'un rythme classique. Certes nous avons un résultat positif, mais ce résultat positif c'est un peu notre « assurance vie » pour maintenir un service public de qualité dans les années qui arrivent.

M. MASSET : La conséquence de cette crise sanitaire aura des répercussions pour l'année suivante mais également pour l'année 2022.

M. BISTUER termine sur la présentation du bilan :

Les fonds associatifs sont de 844 000 € par rapport à un budget de fonctionnement de 750 000 € on a donc un peu plus d'un an de budget d'avance de fonctionnement.

C'est le résultat qui a été cumulé au fil des ans par l'association, depuis le Président SOULAGE.

Des fonds associatifs qui permettent de constituer un fonds de roulement de 850 000 €.

On a une trésorerie au 31 décembre 2019 de presque huit 800 000 € avec un certain nombre de charges qui sont décaissées tout début 2020, en particulier toutes les cotisations sociales et donc une partie de cette trésorerie est déjà mobilisée par la suite.

M. MASSET : un grand remerciement aux communes et aux intercommunalités. Les cotisations sont stables. Elles ont progressé fortement dans les dernières années. Remerciements aussi au Conseil Départemental parce que ce taux de 0,4 % est voté chaque année au conseil départemental et le département maintient ce taux de 0,4 % sur une taxe qui doit faire 1,4 % cumulé. C'est un taux qui est nécessaire pour notre fonctionnement.

### ***Avis du commissaire aux comptes sur les comptes arrêtés 2019***

M. Patrick PANOUILLERES, commissaire aux comptes du Cabinet In Extenso

Lecture du rapport du commissaire aux comptes, résumé.

Tous les comptes qui ont été présentés ne tiennent pas compte des effets de la Covid-19 qui ont eu lieu en 2020. Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 2 juin 2020 sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de la Covid-19.

« Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que du patrimoine de la situation financière de l'association à la fin de l'exercice ». Autrement dit, aucune remarque n'a été faite sur les comptes présentés, c'est une certification pure et simple de ce qui nous a été présenté en l'instant.

Nous avons aussi bien entendu contrôlé les éléments financiers qui sont présentés dans les différents rapports du conseil d'administration et nous n'avons aussi pas de remarque à formuler.

Il y a un deuxième rapport qui est un rapport plus technique, sur le plan juridique, qui porte sur les conventions réglementées.

Nous relatons les opérations qui ont lieu entre des structures et le CAUE pour lesquelles il y a des administrateurs communs. Dans une association, on ne relate que les conventions nouvelles qui ont donné lieu à une signature sur l'exercice.

Conventions entre le CAUE et Conseil Départemental :

- Prestation Assistance technique d'un montant de 40 000 €, en contrepartie de cette prestation le CAUE<sup>47</sup> s'assigne à la réalisation d'objectifs tel que d'information du public sur toute question touchant sur l'urbanisme la construction et l'habitat, poursuivre des missions de conseil d'information et développer de nouveaux partenariats.
- Taxe d'Aménagement : c'est le plus grand flux financier de l'association. Le conseil départemental de Lot-et-Garonne a versé au titre de cette taxe en 2019 la somme de 569 330,78 €.

- Concernant le Palmarès de l'architecture et de l'aménagement en 2019, le département du Lot-et-Garonne a octroyé une subvention de 3 000 €.
- Convention de partenariat avec le Grand Villeneuvois : les conseillers en énergie du CAUE<sup>47</sup> s'engagent à former les conseillers de l'habitat présents au sein du Service Habitat de la CAGV et à animer une permanence d'accueil et de conseils pour les administrés du territoire du Grand Villeneuvois. En raison de cet accompagnement spécifique, la communauté du Grand Villeneuvois s'engage à verser une participation volontaire et forfaitaire annuelle à hauteur de 6 000 €.

M. MASSET remercie le commissaire aux comptes pour sa présentation de l'exercice.

Il y a-t-il des interventions sur ce rapport financier ? Des questions ?

**Le Président propose donc de l'approuver.**

### ***Élection et vote des adhérents***

M. MASSET : nous avons un collège qui est composée avec des maires.

Suite aux dernières élections municipales, nous avons deux postes qui se libèrent et nous avons donc quatre candidats aujourd'hui qui vont se présenter à vous brièvement. Les règles du vote sont rappelées par le Président M. MASSET.

*Les scrutateurs* : M. Patrick YON, membre du bureau et maire de Saint-Pierre-de-Buzet et Mme Catherine BERNARD, maire de Caubon-Saint-Sauveur.

*Les assesseurs* : Marie-Christine FOLCH, chargée de communication du CAUE et Valérie RIVES, secrétaire du CAUE

4 candidats :

**Nathalie FOUNAUD-VEYSSET**, maire de Monflanquin

C'est mon troisième mandat d'élue, le second en tant que maire de Monflanquin, je sais comme vous tous quel est l'enjeu de l'aménagement du territoire au niveau environnemental et au niveau attractivité de notre territoire et en particulier du Lot-et-Garonne. Je sais le travail que le CAUE a déjà accompli sur notre communauté de communes Bastides en Haut Agenais Périgord : je pense à Monbahus, Cancon et St Aubin. Je pense à ce qui a été fait antérieurement à Monflanquin, si je suis élue au sein du conseil d'administration je m'engage à m'investir autant que Je m'investis pour ma commune.

**Émilien ROSO**, maire d'Allemans-du-Dropt et Président de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun  
Je commence un second mandat de maire, sur le premier, j'ai déjà beaucoup travaillé avec le CAUE notamment sur les aménagements de bourg puis sur la rénovation de bâtiments publics. J'ai pu apprécier l'efficacité et la qualité du conseil des scénarii du CAUE et des bonnes relations que l'on a pu établir. Nous n'avons pas assez parlé de tout le travail que fait le CAUE sur la construction des documents qui nous permettent de faire les consultations de maîtrise d'œuvre. Tout ce travail pour une petite commune comme la mienne, qui n'a pas de capacité d'ingénierie, c'est très important et très appréciable. Je suis candidat humblement pour porter ma pierre à l'édifice et de faire en sorte que cette structure garde toute son efficacité et reste un outil très utile à de petites collectivités comme la mienne.

**Yvon SETZE**, maire de Montagnac-sur-Lède, Président de la Chambre des Métiers de Lot-et-Garonne

Pour moi ce qui est important c'est l'économie du territoire, je me bataille depuis toujours pour que notre Lot-et-Garonne vive et survive et dans ces moments difficiles.

Je suis chef d'entreprise et artisans depuis 50 ans, j'ai 7 salariés. Pour moi l'économie du territoire, c'est très important et dans mes fonctions aussi en tant que Président de la Chambre des Métiers, je suis sur le territoire national souvent à Paris et je mets toujours en place le drapeau du Lot-et-Garonne.

Pour moi l'économie c'est très important, le rôle du CAUE avec 8 600 entreprises qui sont répertoriées à la chambre : ce volet économique, territoire et ruralité je l'ai en moi.

**Jean-Marc SHMITZ**, adjoint au maire de Penne d'Agenais

C'est ma première expérience en tant que nouvel élu, je ne suis qu'adjoint et j'ai l'avantage d'avoir été trésorier depuis 1976 dans ce département.

Si je suis battu ce n'est pas grave.

### **Vote des adhérents à jour de leur cotisation.**

Des vidéos du Palmarès 2019 : ce sont les vidéos qui ont été réalisées pour honorer les projets lauréats du Palmarès de l'architecture et de l'aménagement 2019 et qui permettent de donner la parole à la fois au maître d'ouvrage mais aussi au maître d'œuvre, l'architecte et aussi parfois à des ingénieurs qui ont participé au projet.

### **Les orientations de l'activité 2020**

N. HERARD : en bâtissant le programme d'actions 2020 en décembre de l'année dernière, personne n'aurait imaginé que nous serions tous confrontés à la crise sanitaire que nous traversons.

Je voudrais tirer mon chapeau à toute l'équipe qui a accepté le principe du confinement et du télétravail dans des conditions difficiles avec des gardes d'enfants à réaliser. Tout en faisant l'apprentissage des enfants, ils ont continué à télétravailler et donner du conseil par téléphone.

Cette période nous a permis de nous poser la question de comment le CAUE pouvait se réinventer dans cette situation de crise.

Je tenais à remercier à la fois toute l'équipe, toute l'équipe dirigeante au niveau Président et Vice-Présidente avec qui je suis restée en contact, c'était une période que l'on n'avait jamais connu.

### **Sensibilisation 2020**

N. HERARD : pendant cette période, comment va-t-on faire pour maintenir le lien avec les personnes que l'on avait l'habitude de croiser ? notamment dans les Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins qui se tenaient au mois de juin, sur des visites de sites. Nous avons proposé une animation qui s'appelle Instant Patrimoine. Elle a permis au cours de l'été, toutes les semaines, de présenter un ouvrage, un bâtiment, une église, une maison de ville, un lavoir, ...

Le but était d'inviter les gens par cette petite vignette web à aller sur le terrain découvrir au plus près de chez eux cette dizaine de bâtiments.

La satisfaction est que nous avons eu 1496 consultations. C'est un chiffre honorable pour cette première tentative. Cela a conforté l'idée que c'est intéressant de découvrir le Lot-et-Garonne autrement durant cet été si particulier.

Nous avons associé à cette démarche le département ainsi que la fondation du patrimoine ne serait-ce que pour le choix des dix sites à découvrir.

### **Concours photo numérique - Ma ruralité heureuse**

N HERARD : l'Union Régionale a proposé de rassembler onze CAUE de la Nouvelle-Aquitaine et adosser notre CAUE à un projet régional qui est un concours photo numérique.

C'est-à-dire un concours qui permet de déposer par un photographe une ou plusieurs photos et nous faire part de sa vision du Lot-et-Garonne. Le sujet à l'échelon régional : ma ruralité heureuse vécue ou rêvée. Pour concevoir, un simple formulaire à remplir sur le web. Aujourd'hui nous avons l'avantage d'avoir 76 photos qui ont été déposées durant cette période estivale, qui représente 35 participants. Notre jury départemental se déroulera le 24 septembre.

Il y aura ensuite un jury régional le 5 octobre. Il sera présidé par M. MASSET qui a la particularité aussi d'être le président de l'Union Régionale.

### **Les Journées Nationales de l'Architecture 2020 : rêver le musée**

Un partenariat qui nous est familier maintenant depuis plusieurs années avec le Grand Villeneuvois au travers du Pays d'Art et d'Histoire. Il se trouve que le CAUE recherchait un partenariat spécifique et de l'autre côté le Grand Villeneuvois et le Pays d'Art et d'Histoire avaient un évènement particulier à fêter puisque c'était les 20 ans du Musée de Gajac.

Travail à distance puis en présentiel pour bâtir un programme de festivités et d'actions pour cette opération qui s'appelle « Rêver le Musée » et qui associe architecture et design graphique. L'invité parrain de cette manifestation et Philippe APELOIG, grand graphiste et de stature quasiment internationale. Il a réalisé beaucoup d'affiches pour le Musée d'Orsay entre autres ...

Et autour de cette invité parrain, nous avons sollicité un certain nombre de manifestations. Nous avons proposé au musée de Gajac d'accompagner des collégiens et dans ce que l'on appelle un parcours d'éducation artistique : nous allons proposer à ses collégiens de découvrir à la fois le musée mais aussi les abords du musée et de faire des propositions pour « Rêver le Musée » hors des murs. Le programme de cette manifestation a été déposé dans chaque plaquette des participants de l'Assemblée générale..

### **Projet d'exposition pour 2021 : viv(re) l'espace public**

N. HERARD : il y a une qualité dans ce département de production d'espaces publics et j'en suis d'autant plus ravie que ça fait une dizaine d'années que le CAUE l'accompagne. Le département aussi a été un énorme soutien financier pour le programme « villes et villages de caractère » qui permettait de soutenir des aménagements espaces publics. Tout ce patrimoine d'espaces publics est méconnu des Lot-et-Garonnais. Vivre l'espace public : c'est à la fois vivre et vivre l'espace public.

23 réalisations seront représentées, ce qui totalise 23 communes et 18 concepteurs valorisés sur des thématiques différentes. Cette exposition sera présentée en extérieur et sera itinérante.

### **Le conseil et l'accompagnement des collectivités en 2020**

Alors que l'année a été embarrassée par cette crise sanitaire, on constate qu'à cette époque de l'année nous avons enregistré 62 demandes de conseils depuis le 1er janvier donc 41 nouvelles sollicitations.

Cela s'explique par le démarrage de mandats. Les thématiques qui apparaissent sont souvent celles reliées à la question des centralités et des Cœurs de Bourg : l'habitat partagé, la requalification des espaces en cœur de bourg, la revitalisation des services, ...

Petit coup de loupe sur la commune de Cocumont : nous travaillons main dans la main dans le cadre de l'Assistance Technique avec le département. Cette commune va avoir à réinventer peut-être en deux mandats une nouvelle centralité à côté de la centralité commerciale qui existe. Cela concerne un cœur d'îlots qui va accueillir du logement, des espaces publics....

### **Le projet RURAL Studio : projet en phase de démarrage**

N. HERARD : nous avons candidaté à la ligne expérimentation de la mission ruralité du Conseil Régional. Nous avons été élus pour notre projet qui consiste en une plate-forme numérique accessible à toutes les collectivités d'échelle rurale dans laquelle nous déposerons un certain nombre d'outils, des témoignages, des études qui ont été accompagnées par le CAUE, et dans lequel nous proposerons un dispositif d'atelier qui permettront à ses élus d'être accompagnés dans le démarrage d'un projet.

M. MASSET : comment se passe l'accompagnement du CAUE, son rôle... ?

Explications pour les nouveaux élus.

Premièrement, il faut être adhérent au CAUE. Ensuite, une demande de rendez-vous doit être faite auprès de Madame la Directrice et un conseiller vous sera dédié pour échanger et développer votre projet.

On ne pourra pas traiter toutes les demandes si elles sont trop nombreuses durant la même année, et nous prendrons en compte la chronologie des demandes dans le traitement des dossiers. Et à cela, il faudra rajouter que si une commune a déjà bénéficié d'un conseil dans l'année, il est bien évident que l'on ne répondra pas de suite...

### **Un projet pour mon village ? Cycle de formation express des élus – 6 modules**

M. MASSET : ces temps de formation, de remise à niveau sont importants pour nous tous.

N. HERARD : ils vont s'échelonnez d'octobre à décembre 2020.

2 modules fondamentaux : la commande publique et la maîtrise du patrimoine foncier bâti ou non bâti 4 modules thématiques : espaces publics, le B.A BA de l'urbanisme, bâti vacant et habitat et enfin la rénovation énergétique d'une école. Le programme des formations a été posté début septembre, on vous invite à en parler autour de vous, à vos adjoints à vos conseillers, à les inviter à y aller.

Mme CHASTAING, Conseillère Municipale de Marmande : serait-il possible de dématérialiser les formations ?

N. HERARD : c'est une piste qui se développe aujourd'hui mais nous on a une particularité comme on veut adosser certains de ses modules à des témoignages d'élus il y a une visite, la dématérialisation est compliquée.. Pour rassurer sur les conditions d'accueil des formations, effectif de 15 à 20 personnes dans des salles qui ont une capacité d'accueil relativement confortable avec le port du masque obligatoire et règles de distanciation physique.

## Le conseil aux particuliers, le conseiller en énergies 2020

M. MASSET : le CAUE a deux missions :

- la première autour de l'habitat, que ce soit pour les particuliers et un peu plus les collectivités aujourd'hui,
- et l'autre partie est l'Espace Info Energie avec deux techniciens qui apportent des conseils aux propriétaires et aux communes sur des bâtiments économes.

Cette mission, assumée par le CAUE depuis un certain nombre d'années, est un véritable succès puisqu'elle génère plus de 1000 conseils aux particuliers. Nous avons également un financement important sur ces deux postes qui venaient de l'ADEME et de la Région.

Désormais, la Région devient le chef de file et l'interlocuteur de chaque région serait chaque EPCI.

Il nous faut donc conventionner avec les EPCI afin de garder un service indispensable sur le territoire.

Les communautés de communes se structurent autour de l'habitat, cependant il y a des acteurs indispensables comme le CAUE avec une vraie expertise dont on ne peut pas se passer.

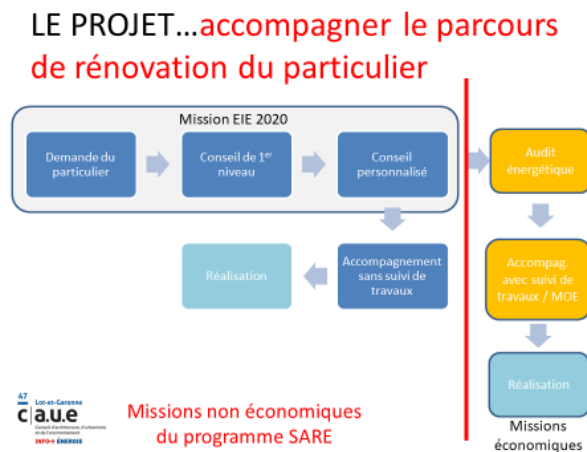
La volonté du Conseil départemental est qu'il n'y ait pas de zones blanches sur ce conseil en énergie.

Nous sommes dans un délai contraint (30/09). Cette étape là il ne faut pas la manquer. C'est pour cela que l'on a besoin de vous, de vous sensibiliser sur ce sujet bien précis car nous avons quelques inquiétudes. Sans ce financement qui serait demain remis en cause par la Région, on ne pourrait pas préserver ce service. On ne peut le poursuivre que par l'adhésion de communautés de communes, dont une bonne partie déjà nous accompagne.

N. HERARD : il y avait l'Espace Info Energie du CAUE qui lui avait son territoire (tout le département à part une petite partie qui était le villeneuvois). Tout le reste nous en avons la responsabilité pour ce que l'on appelle le conseil de premier niveau.

La Région redéploie les choses : il y a des plateformes qui vont exister à l'échelle de l'agglomération et il y a la volonté de développer un maillage de plateformes sur tous les autres EPCI. Sauf que le CAUE a tiré la sonnette d'alarme depuis novembre/décembre 2019 en disant que ça va être compliqué pour les EPCI ruraux de s'engager résolument dans la prise en charge de ménages sur ce sujet qui, on le sait, est difficile.

Nous avons rencontré un certain nombre de territoires, que l'on ne connaissait pas et nous leur avons expliqué comment on travaillait jusqu'ici et pourquoi on avait à cœur de maintenir ce service public de l'énergie.



L'accompagnement sans suivi de travaux notamment, c'est ce qu'une plateforme territoriale va pouvoir faire en plus des deux missions déjà existantes, conseil de 1<sup>er</sup> niveau et conseil personnalisé.

Il faut être capable d'assumer tout ce service qui renvoie à une organisation humaine et technique, à des compétences spécifiques.

Ce sont des missions dites non-économiques, c'est-à-dire que nous n'empiétons pas sur des prestations dites concurrentielles (audit énergétique, accompagnement avec suivi de travaux/maîtrise d'œuvre, ...).

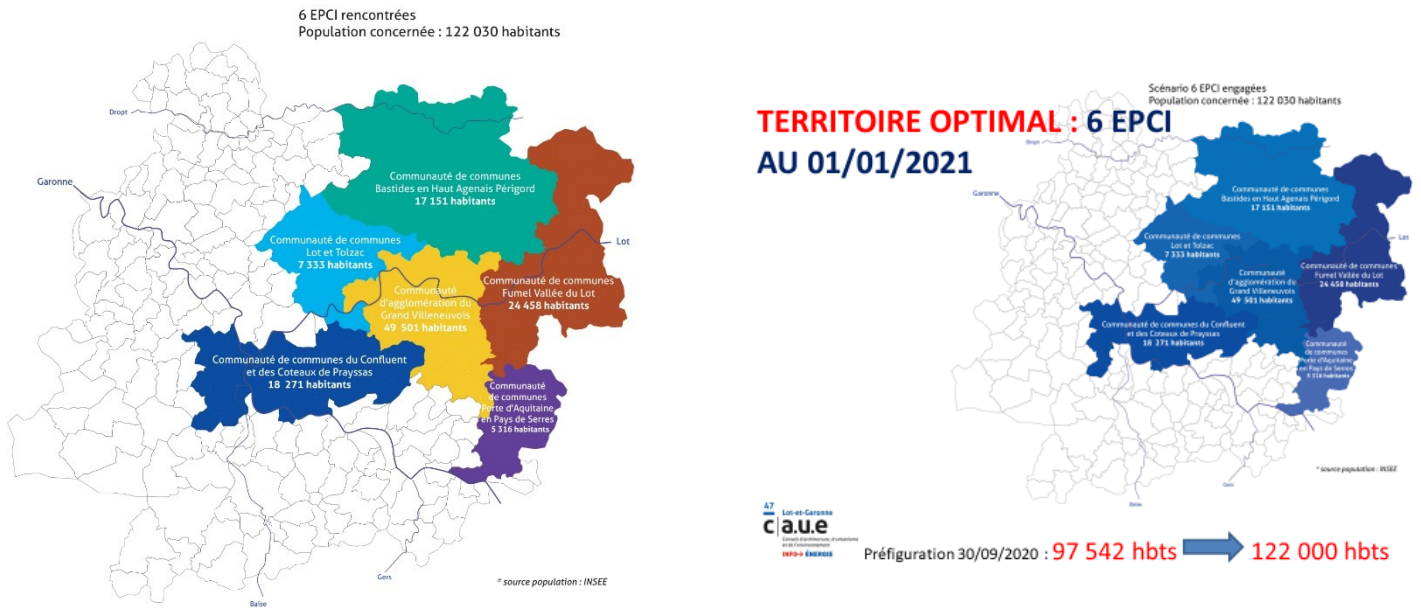
Le grand changement dans ce nouveau parcours de rénovation du particulier est la tarification à l'acte.

Conseil de 1<sup>er</sup> niveau (env. 15 min) = produit généré est de 8 € pour la structure qui l'exerce

Conseil personnalisé (1h) = 50 €

Accompagnement sans suivi de travaux = 800 €

C'est avec cette nouvelle mécanique que nous avons abordé chaque EPCI, expliquant le bienfondé du maintien de ces missions.



Nous avons rencontré ces six EPCI car nous avons considéré que côté Ouest, Val de Garonne avait déjà travaillé sur son territoire de l'agglomération, l'Agglomération d'Agen devrait partir en plateforme classique. Ainsi, nous avons proposé et associé trois autres EPCI à ces 6 EPCI un service solidaire et mutualisé.

Le principe consiste à dire que même avec la tarification de l'acte le service coûte un peu plus cher pour équilibrer en produit il faut qu'il y ait une petite contribution de l'EPCI et une contribution attendue du Conseil départemental sachant que cela sera évoqué en Conférence des Territoires le 23/09.

Population concernée : 122 030 habitants, deux salariés à temps plein avec une secrétaire en appui.

Pour conclure, les chiffres sont des pré-figurations. La Région ainsi que l'Etat veulent se donner les moyens de massifier les travaux énergétiques faits par tous les administrés.

130 projets qui représentent entre 1 400 000 à 1 950 000 euros de travaux générés pour l'artisanat.

### OBJECTIFS QUANTITATIFS – 6 EPCI

- Déclinés pour chaque EPCI avec en prime une prise en charge des dossiers de logements communaux

Au global :



M. MASSET : il me semble que c'est un enjeu fort et qu'il serait dommage de se passer de l'expertise de l'Espace Info Energie et je le dis en tant que Président d'intercommunalité aussi, nous n'aurons pas les compétences en interne pour le porter. Par contre, c'est par la solidarité que l'on peut y arriver.

Y. SETZE : il faut faire attention avec tout ce qui relève de l'isolation thermique d'une maison, car on voit de tout et n'importe quoi. Faire de la prévention en disant qu'il existe dans le département deux organisations du bâtiment : la CAPEB et la Fédération Française du Bâtiment ou sont référencés les entreprises RGE « Reconnu garant de l'Environnement ».

## Le conseil aux particuliers Le Conseil en Architecture 2020

Un livret à destination des propriétaires – Guide « Opération façade »



Témoignage de JM. FRAICHE, Directeur du Pôle Aménagement et de l'Habitat Val de Garonne Agglomération : Nous avons profité du confinement pour faire avancer rapidement ce projet d'édition avec le concours de Dominique LAMBERT du CAUE et de Aline VIGNEAU, côté VGA.

Ce guide va permettre à la fois aux propriétaires, aux artisans, et aux élus de pouvoir trouver des informations permettant la réhabilitation et la remise en état des façades de vos centres-bourg.

Le centre-bourg ne vit pas que par la rue, il vit aussi par les commerces, par l'état des façades, la façon dont on se déplace...il faut prendre en compte tout un tas de paramètres que l'on a essayé de mettre dans ce livret.

N. HERARD : je suis contente que nous avons souffert en cœur avec les équipes de VGA sur l'élaboration de ce livret, avec Dominique aussi. Le résultat est très satisfaisant avec en fin de livret des exemples avant/après qui sont très réussis.

Nous espérons que cela donne envie à tous les propriétaires de se lancer dans la restauration de leurs façades.

## Orientations de l'activité – Budget prévisionnel 2020

## BUDGET PREVISIONNEL 2020

CHARGES 2020 : 755 168 €	PRODUITS 2020 : 755 168 €
Achats & services : 162 645	Reversement TA : 477 154
Charges de personnel : 538 959	Subvention Mission EIE : 102 500
Impôts et taxes : 22 297	Subvention CD 47 / AT : 50 000
Provisions et amortissements : 24 317	Autres produits : 63 014
Autres charges : 6 950	Adhésions : 60 640
	Produits financiers : 1 500



M. MASSET : en face des actions opérations qui ont été citées, il faut un budget.

Un budget proposé qui est équivalent à celui de l'an passé : 755 168 €

On observe sur celui-ci une baisse de 100 000 € sur la Taxe d'Aménagement.

Nous avons une inquiétude sur le rendement de la TA en 2020.

M. BISTUER : la TA au 30/06, le CAUE a perçu 186 000 €, c'est-à-dire 40% de baisse par rapport à ce que l'on aurait dû avoir, on a rattrapé légèrement au mois de juillet-août qui étaient des mois un peu plus importants. On reste quand même très en deçà du chiffre de l'année dernière et même du chiffre que l'on a dans le budget prévisionnel. Les réserves seront là pour compenser cette baisse mais il ne faudra pas que cela dure trop longtemps.

## Approbatons des orientations 2020

M. MASSET : il y a-t-il des observations sur cette présentation du budget prévisionnel 2020 ?

Pas de voix contre, ni d'abstention.

**Le Président propose d'approuver l'ensemble de ces présentations.**



## Questions diverses / Témoignages :

*Témoignage de M. Dante RINAUDO, Maire de Tonneins*

Sur l'opération-façades

Cette opération n'a pas encore trouvé sa vitesse de croisière parce qu'il faut mobiliser les propriétaires. Suite à une entrevue avec la Directrice Nationale de l'ANAH qui a dit qu'elle prenait les opérations façades en compte dans le cadre des subventions ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Essayez de faire en sorte qu'au niveau de l'ANAH que l'on arrête au niveau des plafonds de revenus car il y a des propriétaires qui seraient d'accord pour se lancer et que l'on n'aident pas.

D'autres projets :

Action Cœur de Ville (en cours)

Projet New Orléans : balcons, panel de couleurs, ...

Création de pistes cyclables

Orientations fortes sur l'habitat : mise en place du permis de louer, taxe sur les logements vacants

Manufacture de Tonneins : démolition de la partie récente et traitement de la partie historique en relation avec l'ABF

Et merci au CAUE !

*Témoignage de Gaétan MALANGE, Maire de Saint-Barthélémy d'Agenais*

Une question d'ordre juridique relative aux opérations-façades

A l'échelle de la commune, cette opération remporte un franc succès puisque depuis deux ans et d'ici la fin de 2021, il y a 12 à 15 façades de refaites.

Quand on a des façades refaites, à côté s'il n'y a pas de volonté du propriétaire malgré un dialogue avec la Mairie et que cette façade n'est pas entretenue, laide malheureusement, ça constitue une verrue et ça focalise le regard sur cette verrue peu esthétique. Est-ce que dans ce cas particulier (logement vacant, maison secondaire ou maison non entretenue par le propriétaire) existe-t-il un pouvoir d'injonction du maire en centre-bourg, dans un périmètre défini aux frais du propriétaire de refaire la façade ? (uniquement dans un but esthétique).

N. HERARD : oui, cela existe et certaines collectivités ont mis en place cette mesure pour définir un périmètre, le proposer à la préfecture et prendre un arrêté municipal qui permet d'imposer l'obligation de ravalement, qui doit se faire, selon le Code de la construction, tous les dix ans.

Il faut ensuite l'assumer politiquement et financièrement.

M. MASSET : il faut délimiter un périmètre, mais ce n'est pas évident... l'important c'est de démarrer l'opération et savoir que c'est quelque chose qui va durer un certain nombre d'années. Politiquement, intervenir sur la façade d'un propriétaire qui est contre cela, ce n'est pas simple. Le mieux restant la médiation.

## Résultats des élections – Vote des adhérents

68 bulletins et 1 nul

Nathalie FOUNAUD-VEYSSET : 44 voix

Emilien ROSO : 46 voix

Jean-Marc SCHMITZ : 23 voix

Yvon SETZE : 21 voix

**Sont donc élus Mme FOUNAUD-VEYSSET et M. ROSO, félicitations à vous !**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Remerciements du Président M. MASSET et de la Directrice N. HERARD.

Partage du verre de l'amitié.

**Compte-rendu validé le 12/11/2020**

Michel MASSET  
Président du CAUE 47

